

Sanary-sur-Mer, le 14/11/2016

La Principale

A

Mesdames et Messieurs, parents des élèves de 3^{ème} durant l'année 2015-2016.

Téléphone :
04 98 00 07 40.
Fax :
04 98 00 07 41.
Mél :
ce.0830178t@ac-nice.fr

58 chemin des Mas de
l'Huide
83110 SANARY/MER

Objet : Invitation à la cérémonie de remise des diplômes du DNB et CFG Session 2016.

Mesdames et Messieurs, parents des élèves de 3^{ème} lauréats du DNB ou du CFG en juin 2016,

Votre enfant a passé au cours de l'année scolaire 2015-2016 des examens lui permettant d'obtenir avec succès son Diplôme National du Brevet (DNB) ou son Certificat de Formation Générale (CFG).

Il a donc vécu un moment symbolique avec l'obtention du DNB qui ponctue la fin de la scolarité commune à tous les collégiens avant qu'ils n'entrent dans une autre phase de leur scolarité, plus spécifique. Par ailleurs, le CFG atteste, pour les élèves qui ont rencontré des difficultés dans les apprentissages scolaires, qu'ils disposent d'aptitudes utiles pour leur démarche d'insertion.

La réussite des élèves à l'un ou l'autre de ces diplômes constitue donc un premier aboutissement de leurs apprentissages. Une cérémonie permettant de rappeler le rôle essentiel de l'École dans la République et de féliciter les élèves qui ont obtenu leur premier diplôme est désormais instituée.

C'est la raison pour laquelle, je vous invite à participer à la :

Cérémonie de Remise des Diplômes du DNB et CFG
le vendredi 9 décembre 2016 à partir de 17 heures
dans la salle polyvalente du complexe sportif de la Guicharde.

Cette cérémonie rassemblera la communauté éducative, des élus du territoire en particulier Monsieur le Maire de Sanary-sur-Mer qui adressera également un message à nos lauréats et à nos élèves de 3^{ème} actuellement scolarisés dans notre collège.

Cette rencontre sera aussi l'occasion de retrouver les équipes qui ont œuvré à la réussite de votre enfant et de permettre aux anciens élèves de 3^{ème} d'échanger avec leurs camarades actuellement en 3^{ème} en leur donnant de précieux conseils et impressions sur leur nouvelle expérience post-collège.

Une photographie des lauréats suivie par un buffet offert par la municipalité de Sanary-sur-Mer clôtureront cette cérémonie.



Modalités de remise des diplômes :

Le diplôme sera délivré exclusivement aux candidats munis d'une pièce d'identité.

- L'identité du candidat sera vérifiée.
- Vérification de la concordance avec les mentions portées sur le diplôme (nom, prénom, date et lieu de naissance).
- En cas d'erreur, le diplôme ne sera pas remis, mais retourné au Rectorat de l'Académie de Nice par nos soins avec la copie de la pièce d'identité du candidat afin d'être refait. C'est la raison pour laquelle, **nous vous demandons de bien vouloir vous munir de l'original et de la photocopie de la pièce d'identité de votre enfant lors de la cérémonie.**
- Lors de la remise, le candidat apposera sa signature sur le diplôme à l'endroit prévu à cet effet.
- Le candidat attestera de la remise du diplôme en datant et signant la liste d'émargement jointe dans l'envoi.

La remise à une tierce personne est interdite sauf :

- Pour le candidat mineur au jour du retrait et exclusivement à son représentant légal, muni d'une pièce d'identité. L'identité de la personne qui retire le diplôme (père, mère, tuteur) sera portée sur le bordereau de remise des diplômes.
- Retrait par procuration : **en cas de force majeure**, appréciée par la Direction du collège, le diplôme pourra être remis à une tierce personne majeure dûment mandatée par le candidat (procuration écrite) munie de sa carte d'identité et de celle du candidat. La procuration sera conservée et jointe au bordereau de remise des diplômes.
- Le mandataire apposera sa signature en regard du nom du candidat sur ce bordereau.
- En cas d'impossibilité de se rendre à la cérémonie du vendredi 9 décembre, les diplômes pourront être délivrés selon les mêmes modalités mentionnées plus haut auprès du secrétariat de Direction du collège.

L'envoi du diplôme, même en recommandé, par la poste est exclu.

Pour assurer le bon déroulement de cet événement, les mesures de sécurité suivantes seront appliquées à l'entrée de la salle polyvalente :

- Indication de l'identité des participants pour vérification sur nos listes d'élèves.
- Contrôle visuel des sacs.
- Présence des mineurs (autres que les lauréats 2016 et des élèves de 3^{ème} actuellement scolarisés au collège) autorisée à condition d'être accompagnés d'un parent (père, mère, grands-parents, autre tuteur légal). Dans le cas contraire, tout mineur non accompagné ne sera pas autorisé à rentrer dans la salle polyvalente.

Vu le contexte actuel, nous savons pouvoir compter sur votre compréhension pour respecter ces consignes de sécurité qui nous permettront de vivre ce moment dans les meilleures conditions possibles.

En vous espérant nombreux pour cette première cérémonie, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus respectueuses.

Nathalie IVANOFF

